




NouvLR

PROJET
RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN
CONTRAT RELATIF À L'INGÉNIERIE, L'APPROVISIONNEMENT ET LA CONSTRUCTION

Protocole COVID-19



Préparé par :	Elizabeth Murray et Peter Raycroft		
Revu par :	Tomas Arranz		
Approuvé par :	Jaime Freyre	PD	 jaime freyre de andrade (May 15, 2020)
	Nom	Titre	Signature
Document n° :	602024-000000-80030-25AG-0003		Révision : 01

NOUCLR

Ce document peut contenir des informations confidentielles et commercialement sensibles. Document de nature privilégiée et confidentielle.

602024-000000-80030-25AG-0003	Protocole Covid-19	 NouvLR
Révision : 01	Date : 2020-05-14	Préparé par : Elizabeth Murray

HISTORIQUE DES RÉVISIONS

Rév.	Date	Description	Préparé par	Revue par	Approuvé par
Préliminaire	2020-04-10	Soumission initiale	E.Murray P. Raycroft	Tomas Arranz	Jaime Freyre
00	2020-05-08			E.Murray	Jaime Freyre
01	2020-05-14			E.Murray S. Rabbat	Jaime Freyre

602024-000000-80030-25AG-0003	Protocole Covid-19	 NouvLR
Révision : 01	Date : 2020-05-14	Préparé par : Elizabeth Murray

SOMMAIRE DE LA RÉVISION

Veillez prendre note que des changements ont été apportés dans ce document, aux articles mentionnés ci-dessous. Afin de faciliter la lecture de la révision, les changements dans le texte ont été surlignés au **jaune**.

- 3.3 Distanciation sociale (*ajouts*)
- 3.4.5 Équipements de protection individuels et survêtements (*ajouts*)
- 3.5 Véhicules de transport et équipement de construction (*modifications*)
- 3.6 Ascenseurs en chantier (*ajouts*)
- 3.7 Lors de l'exécution du travail dans les bureaux administratifs (*ajouts*)

Annexe A (*modifications*)

Annexe D (*ajouts*)

602024-000000-80030-25AG-0003	Protocole Covid-19	 NouvLR
Révision : 01	Date : 2020-05-14	Préparé par : Elizabeth Murray

Table des matières

1.	PRÉAMBULE	5
2.	RESPONSABILITÉ DES EMPLOYÉS, SOUS-TRAITANTS, FOURNISSEURS ET VISITEURS.....	5
3.	MESURES DE PRÉVENTION.....	6
3.1	COMMUNICATION ET SENSIBILISATION.....	6
3.2	MESURES GÉNÉRALES.....	9
3.3	DISTANCIATION SOCIALE.....	9
3.4	LORS DE L'EXÉCUTION D'UN TRAVAIL EN CHANTIER	11
3.4.1	<i>Horaires :</i>	11
3.4.2	<i>Pauses</i>	11
3.4.3	<i>Période et espace repas :</i>	11
3.4.4	<i>Outils manuels</i>	12
3.4.5	<i>Équipements de protection individuels et survêtements :</i>	12
3.4.6	<i>Vestiaires et douches</i>	12
3.4.7	<i>Installations sanitaires et toilettes</i>	13
3.5	VÉHICULES DE TRANSPORT ET ÉQUIPEMENT DE CONSTRUCTION	13
3.6	ASCENSEURS EN CHANTIER	13
3.7	LORS DE L'EXÉCUTION DU TRAVAIL DANS LES BUREAUX ADMINISTRATIFS ET BUREAUX DE CHANTIERS.....	14
3.8	VOYAGES D'AFFAIRES ET VACANCES.....	15
3.9	TRAVAILLEUR PRÉSENTANT DES CONDITIONS SPÉCIFIQUES	15
3.10	NETTOYAGE DES BUREAUX ADMINISTRATIFS, CHANTIERS DE CONSTRUCTION ET DES ROULOTTES DE CHANTIER	15
3.11	AUTRES.....	15
4.	MESURES D'INTERVENTION.....	16
4.1	QUE FAIRE EN CAS DE SYMPTÔMES?	16
4.2	DÉPISTAGE POSITIF	17
4.2.1	<i>SCHÉMA SYNOPTIQUE DES ACTIONS EN CAS DE DÉPISTAGE POSITIF</i>	18
4.3	SOLUTIONS POUR CONTRER LE STRESS, L'ANXIÉTÉ ET LA DÉPRIME ASSOCIÉS À LA COVID-19.....	19
	ANNEXE A.....	20
	ANNEXE B.....	21
	ANNEXE C.....	22
	ANNEXE D	23

602024-000000-80030-25AG-0003	Protocole Covid-19	 NouvLR
Révision : 01	Date : 2020-05-14	Préparé par : Elizabeth Murray

I. PRÉAMBULE

Ce protocole¹ décrit les pratiques à adopter sur les chantiers de NouvLR afin d'assurer la santé et la sécurité de tous les travailleurs (incluant les sous-traitants) devant accomplir des tâches pendant et/ou en lien avec la crise de la COVID-19. Le protocole, qui comprend des mesures de prévention, de détection et d'intervention rapide, permettra de minimiser les impacts de la crise et d'assurer la continuité des activités sur le chantier et dans les bureaux.

Les objectifs du protocole sont les suivants :

- Assurer et préserver la santé et la sécurité des employés, des travailleurs en chantier et de leurs familles;
- Appliquer les recommandations et les pratiques exemplaires des autorités de santé publique aux procédures de chantier;
- Assurer la continuité de la mise en application du plan d'intervention lié à la pandémie de la COVID-19;
- Favoriser une communication ouverte entre les intervenants tout en assurant un environnement de travail sécuritaire.

Ce protocole s'applique à toute activité sur le chantier incluant les travaux exécutés par les sous-traitants. Ces derniers doivent s'assurer de respecter les exigences minimales prévues à ce protocole.

2. RESPONSABILITÉ DES EMPLOYÉS, SOUS-TRAITANTS, FOURNISSEURS ET VISITEURS

Il en va de la responsabilité de TOUS de s'assurer de l'application du présent protocole. Les gestionnaires ont la responsabilité de le présenter à leurs ressources, de le diffuser AVANT le retour au travail et d'en assurer l'application. Seules nos actions individuelles pourront faire la différence collectivement dans la lutte contre la propagation de ce virus.

NouvLR doit tenir un registre de suivi de la situation des travailleurs sur le chantier et dans les bureaux (ex., apte à travailler, malade, absent du travail pour s'occuper de la famille, etc.). NouvLR s'assurera de la confidentialité des renseignements recueillis.

¹ Tiré du Protocole de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) et du Guide COVID-19 de la CNESST, adapté et modifié par l'Équipe capital humain et intégrité et l'Équipe santé sécurité.

602024-000000-80030-25AG-0003	Protocole Covid-19	
Révision : 01	Date : 2020-05-14	Préparé par : Elizabeth Murray

MESURES DE DÉTECTION

Contrôle et dépistage à l'entrée du chantier de construction et des bureaux administratifs



Tous les employés, travailleurs, visiteurs, fournisseurs et sous-traitants doivent obligatoirement compléter électroniquement le questionnaire **Mesures préventives (annexe A)** à tous les matins avant leur arrivée en chantier, au bureau et ou tout autre lieu désigné par NouvLR, incluant les employés en télétravail. Par la suite, si des changements surviennent, en cours de journée, dans leur état de santé, ils doivent immédiatement en aviser leur gestionnaire, quitter le lieu de travail ou éviter de se présenter au travail.

Les surintendants sont responsables, lors du **Prendre du recul** de :

- S'assurer que tous les travailleurs ont répondu au questionnaire électronique **Mesures préventives (Annexe A)**;
- Compléter la **Liste de vérification de la CNESST (Annexe B)**;
- D'aviser les travailleurs de ne pas se présenter au travail ou d'aviser leur superviseur **et/ou l'Équipe Capital Humain (PACH)** AVANT de quitter le travail s'ils présentent un des symptômes suggestifs de la COVID-19 (fièvre, toux, difficultés respiratoires, altération du goût et de l'odorat ou autres symptômes qui pourraient s'ajouter selon le site suivant: <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/consignes-directives-contexte-covid-19/#c48262>)

Les travailleurs, employés, sous-traitants, fournisseurs et visiteurs qui n'ont pas complété le questionnaire ou qui éprouvent un des symptômes, se verront refuser l'accès (voir section 4, *Quoi faire en cas de symptômes*). L'accès peut également être refusé, résilié ou restreint à la discrétion de NouvLR à tout moment. Le non-respect de tout aspect du Protocole Covid entraînera l'expulsion immédiate du site et des mesures disciplinaires seront remises à tout employé qui contreviendrait au Protocole Covid.

Ces mesures strictes sont en place pour limiter la propagation de la Covid 19 et protéger, au mieux que possible, la santé et la sécurité des employés et collaborateurs de NouvLR.

3. MESURES DE PRÉVENTION

3.1 Communication et sensibilisation

NouvLR s'engage à afficher une signalisation claire aux points d'entrée de chaque site et bureau visant à assurer la sensibilisation et le maintien des mesures de santé et de sécurité et d'hygiène pendant la crise de la COVID-19, y compris toute mise à jour quotidienne de l'Institut national de santé publique santé publique du Québec (INSPQ) sur les derniers développements et les outils de dépistage et d'autosurveillance. Voici quelques publications déjà mise en place partout sur nos sites et bureaux du projet.

Protocole COVID-19

Procédures d'accès au chantier

Chaque jour avant d'entrer sur le chantier,

vous devez compléter le formulaire

de mesures préventives.



Toute personne qui refuse de remplir le formulaire n'aura pas accès au chantier.

Personnel de livraison : Demeurez dans votre véhicule autant que possible.

Si vous répondez oui à l'une des questions du formulaire, n'entrez pas sur le chantier. Si vous êtes un employé de NouvLR ou un sous-traitant, avertissez immédiatement votre superviseur de la situation.

Accès au formulaire numérique



1. Ouvrez la caméra de votre téléphone mobile et pointez-la vers le code QR. Le formulaire sera à votre portée.

2. Vous serez invité à reconnaître le code et à confirmer la question.

3. Remplissez le formulaire. Une fois terminé, vous recevrez un message de confirmation par SMS.

Vous avez des symptômes ?

- Fébrile (38°C)
- Toux
- Difficultés respiratoires
- Perte de l'odorat ou du goût



Quelques fois, vous devez éviter les contacts avec les autres et rester chez vous.

Appelez le 1-877-644-4848.

Travaillez et allez-à-travailler. Adresse votre superviseur.

Validez et déclarez les symptômes avec votre contact NouvLR par téléphone ou en direct.

Merci de participer à notre effort de prévention de la propagation de COVID-19.

Se protéger et protéger les autres



COMBATTONS LA COVID-19

Se protéger et protéger les autres sur les chantiers

L'engagement des travailleurs

Respecter les règles d'hygiène personnelle



- Vous laver les mains régulièrement;
- tousser et éternuer dans le creux du coude ou dans un mouchoir;
- jeter vos mouchoirs.

Vous isoler en cas de symptômes



Informez votre superviseur de votre état de Santé et quittez le chantier.

Garder une distance sécuritaire minimale de 2m



Dans un véhicule, sur des rampes d'élevage et en diagonale.



Nettoyer les espaces communs et outils avant et après usage

Air de repos, véhicule, outils partagés.



Adapter votre EPI à la tâche

À moins de deux mètres de distance, porter un masque.

L'engagement de NouvLR

Exclure de nos chantiers toute personne pouvant représenter un risque.



Ajouter plus de roulettes et de stations de lavage des mains.

Nettoyer les roulettes, toilettes, douches et vestiaires.



Distribuer des équipements de protection et produits nettoyants.



Protocole COVID-19

Meilleures pratiques sur les chantiers

Se déplacer en sécurité



Si plusieurs personnes dans un véhicule : une personne par rang et en diagonale.



Garder une distance sécuritaire minimale de 2 mètres.



Désinfecter systématiquement les surfaces avant et après utilisation: volant, levier de vitesse, poignées de coffre, de portes, etc.

Travailler en sécurité

EN ENTRANT SUR LE CHANTIER :



Revêtir votre EPI et l'équipement de protection adéquat selon la tâche à accomplir.



Se laver les mains.



Désinfecter les outils requis pour la tâche, s'ils sont partagés.



Si vous devez porter un masque, suivre les étapes suivantes :

1. Passer la face du masque (bandelette nasale);
2. Passer les élastiques derrière la tête, de part et d'autre des oreilles;
3. Ajuster le masque.

AVANT DE QUITTER LE CHANTIER :



Retirer de façon sécuritaire les éléments de protection à usage unique et les jeter.



Si vous portez un masque, le retirer par l'arrière par les élastiques.



Désinfecter les équipements de protection réutilisables avec le produit approprié.



Désinfecter les outils.



Se laver les mains.

Se protéger et protéger les autres



Protocole COVID-19

Agir de façon responsable pour des lieux propres et sécuritaires pour tous

GARDEZ UNE DISTANCE SÉCURITAIRE MINIMALE DE 2 MÈTRES

IMPOSSIBLE DE RESPECTER LA DISTANCE SÉCURITAIRE? PORTEZ UN MASQUE

Protocole COVID-19

Agir de façon responsable pour des lieux propres et sécuritaires pour tous

- MAINTENIR LA DISTANCE SÉCURITAIRE DE 2 MÈTRES
- RESPECTER LES HORAIRES DES QUARTS DE TRAVAIL, REPAS ET PAUSES
- NE PAS PARTAGER OU ÉCHANGER DE LA NOURRITURE, TASSES, VERRES, ASSIETTES, OU USTENSILES
- NETTOYER SON ESPACE AVANT ET APRÈS LE REPAS
- SIGNALER SI DES PRODUITS SONT MANQUANTS OU SI L'ENTRETIEN N'A PAS ÉTÉ EFFECTUÉ

Protocole COVID-19

Lavez vos mains

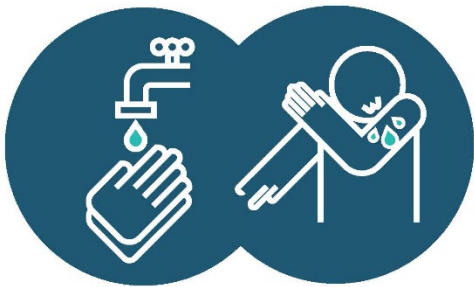
1. Mouillez-vous les mains avec de l'eau
2. Appliquez du savon
3. Pendant au moins 20 secondes, assurez-vous de laver :
4. Rincez-vous bien les mains
5. Séchez-vous bien les mains avec un essuie-tout
6. Fermez le robinet à l'aide d'un essuie-tout

- la paume et le dos de chaque main
- entre les doigts
- sous les ongles
- les pouces

NOUVELLE RÉALITÉ. MÊMES VALEURS.

Ensemble, en santé et en sécurité.

#fortsemble
#ensécuritépourlavie
#çavabienaller



Lorsque vous tousssez ou éternuez :

- Toussez ou éternuez dans un papier-mouchoir ou dans le creux de votre bras, et non dans votre main;
- Jetez immédiatement les papiers-mouchoirs utilisés dans une poubelle doublée d'un sac de plastique et lavez-vous ensuite les mains;

- Nettoyez et désinfectez les objets et les surfaces fréquemment touchés en utilisant un produit nettoyant en vaporisateur ou une lingette nettoyante;
- Ne partagez pas des articles ou fournitures personnels, comme les cellulaires, les stylos, les portables ou tablettes, l'ÉPI, etc.;
- Les salutations d'usage, comme les poignées de main ou accolades sont proscrites;



- Tous doivent se nettoyer les mains avant de rentrer sur le chantier et en quittant le chantier, avant et après avoir mangé, avant la pause, avant de fumer, lors du passage aux toilettes et après s'être mouché ou toussé ou éternué;
- Évitez de vous toucher les yeux, le nez et la bouche sans vous être d'abord lavé les mains;
- Lavez-vous les mains souvent avec de l'eau et du savon pendant au moins 20 secondes
- Utilisez un désinfectant pour les mains à base d'alcool (60% ou plus) si vous n'avez pas accès à du savon et à de l'eau.

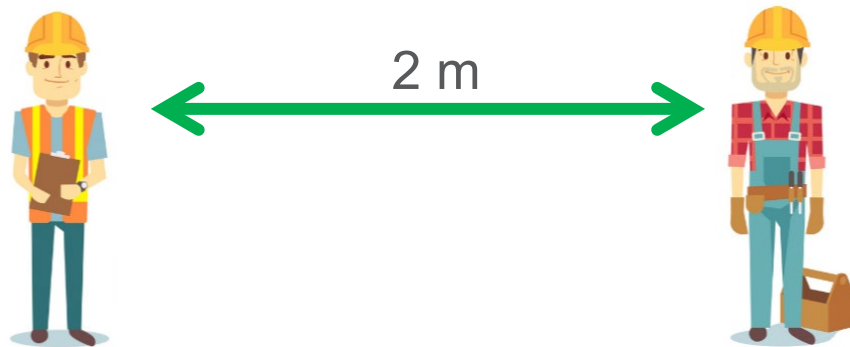
602024-000000-80030-25AG-0003	Protocole Covid-19	 NouvLR
Révision : 01	Date : 2020-05-14	Préparé par : Elizabeth Murray

3.2 Mesures Générales

- Éviter tout contact physique (ex. : poignées de mains, accolades, etc.);
- Si des travailleurs doivent travailler de manière étroite, éviter tout contact peau à peau;
- Toujours garder les mêmes groupes de travailleur pour le travail en équipe – garder le moins de travailleurs possible dans ces groupes;
- Respecter une distance de 2 mètres entre les individus;
- Le nombre de réunions (ex. accueil santé-sécurité) en personne doit être limité en fonction de la grandeur du local. Si elles sont nécessaires, respecter le protocole de distanciation sociale;
- Éviter de partager du matériel et des équipements (ex. : tablettes, crayons, appareils de communication, cigarettes, monnaie ou billets, etc.);
- Privilégier l'échange de documents numériques plutôt que les documents papier;
- Les escaliers, monte-charges/ascenseurs ou plate-forme de levage sont utilisés par une seule personne à la fois ou, lorsque cela est possible, en respectant les consignes de distanciation sociale (2 mètres);
- Prévoir des panneaux protecteurs lorsque possible (ex: roulottes, réception etc...);
- Il est interdit de fumer sur les lieux de travail sauf aux endroits prévus. Dans le cadre de la COVID-19, plusieurs produits nettoyants seront utilisés afin d'éliminer toute contamination. Certains produits peuvent être inflammables (lire l'étiquette), il est de la responsabilité des fumeurs de se laver les mains après avoir utilisé un de ces produits et avant de fumer.

3.3 Distanciation sociale

Garder une distance sécuritaire entre chaque personne (2 mètres minimum). Toutefois, **L'Institut national de la santé publique du Québec** (INSPQ) précise qu'il est possible de se retrouver dans cette zone pour des travaux de courte durée (moins de 15 minutes par jour, par ex. croiser quelqu'un dans un corridor). Dans l'éventualité où il est impossible de respecter ces critères, utiliser les ÉPI appropriés (voir tableau ci-dessous).



En plus de la distanciation sociale qui doit être respectée, apporter une attention particulière aux **situations suivantes** :

- Identifier les situations d'attroupement et prendre les mesures appropriées de distanciation (ex. : entrée du chantier, aires de repas et de pauses);

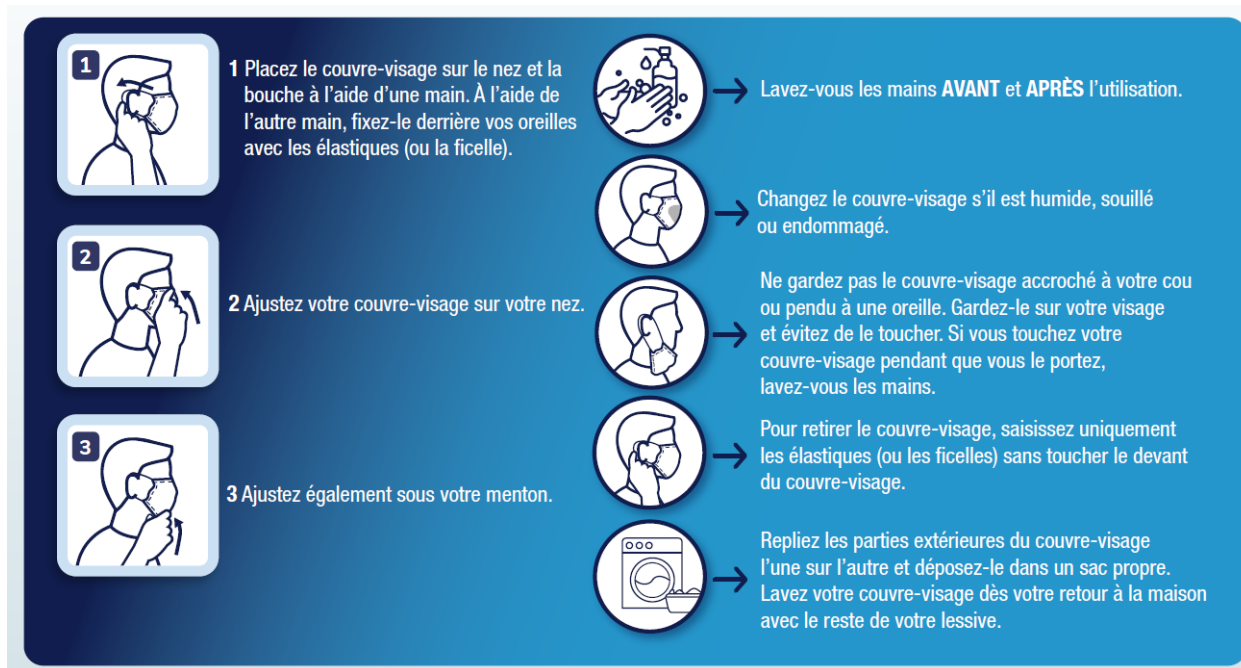
602024-000000-80030-25AG-0003	Protocole Covid-19	
Révision : 01	Date : 2020-05-14	Préparé par : Elizabeth Murray

- Éviter que des files de personnes rapprochées ne se créent à ces endroits;
- Au besoin, décaler les horaires de quarts de travail et de pauses;
- Des solutions hydroalcooliques (60% et plus) ou produit désinfectant doivent être mises à disposition sur le chantier et dans les salles si l'accès à l'eau et savon n'est pas possible;
- Installer des lavabos supplémentaires à des endroits stratégiques afin de faciliter le lavage des mains à de plus grandes fréquences;
- Des affiches rappelant l'importance de l'hygiène des mains, de l'étiquette respiratoire, de la distanciation sociale et déclaration de tout symptômes devraient être installées à ces endroits.
- **Travaux territoire CN** : Pour les travaux effectués sur le territoire du CN, celle-ci exige conformément à leur directive, le port du masque en tissus en tout temps aux entrepreneurs et consultants devant accéder à l'emprise du CN (le masque ne doit pas comporter un dessin, un motif ou d'autres particularités susceptibles d'offenser d'autres personnes). Dans l'éventualité où la distanciation sociale de 2 mètres ne pourrait être respectée, alors **le port du masque chirurgical est obligatoire**.

Tous les travailleurs doivent avoir la possibilité de se nettoyer les mains avant de rentrer sur le chantier et en quittant le chantier, avant et après de manger, avant la pause, avant de fumer, et lors du passage aux toilettes.

DISTANCIATION SOCIALE EN CHANTIER		
Toutes les tâches nécessitent le port des EPI de base suivants en tout temps : gants, casque, lunettes, dossard, bottes		
TÂCHES	ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUEL	
Pour TOUS en chantier	Il est recommandé de porter un masque en tissu en tout temps	
Tâches SANS appareil de protection respiratoire (APR)	Plus de 2 M	EPI de base (CN : masque en tissus obligatoire en tout temps)
	Moins de 2 M	EPI de base + Masque chirurgical ou visière rabattue (CN : masque chirurgical seulement)
Tâches AVEC appareil de protection respiratoire (APR)	EPI de base + APR selon les travaux	
AVANT DE SORTIR DE LA ZONE DE TRAVAIL		
Retirer et disposer les équipements <u>non réutilisables</u> dans la poubelle.		
Retirer et les EPI réutilisables selon les étapes ci-dessous et les désinfecter avec un produit adapté.		
<ol style="list-style-type: none"> 1. Retirer les gants; 2. Se laver les mains avec du savon ou avec une solution hydroalcoolique (60% et plus); 3. Retirer le casque; 4. Se laver les mains avec du savon ou avec une solution hydroalcoolique (60% et plus); 5. Retirer la visière et protection oculaire; 6. Se laver les mains avec du savon ou avec une solution hydroalcoolique (60% et plus); 7. Retirer l'APR ou le masque chirurgical selon la procédure de la page suivante ; 8. Terminer en se lavant les mains avec du savon ou avec une solution hydroalcoolique (60% et plus). 		

Cette procédure de mise en place et de retrait s'applique pour tout type de masque. Les masques jetables doivent être disposés dans la poubelle afin de ne pas être réutilisés.



3.4 Lors de l'exécution d'un travail en chantier

3.4.1 Horaires :

Les équipes de chantier sont encouragées à exécuter des horaires fractionnés/quarts rotatifs (travail d'équipe et/ou déplacement d'horaire) afin d'éviter les contacts étroits entre travailleurs. Le décalage volontaire des quarts de travail et la mise en place d'intervalles entre les quarts de travail sont fortement encouragés.

3.4.2 Pauses

- Veiller à ce que les mesures de distanciation sociale soient appliquées lors des pauses (ex. : éviter les rassemblements);
- Établir des horaires alternés pour les pauses afin de réduire au minimum le nombre de personnes à proximité les unes des autres;
- Chaque travailleur est responsable de nettoyer son espace pause **AVANT** et **APRÈS** les pauses;
- Ne pas partager d'objets (ex. : cigarette, tasse de café, etc.);
- Apporter le minimum d'objets personnels sur le chantier;
- Retirer les objets non essentiels (revues, journaux).

3.4.3 Période et espace repas :

- Faire manger les mêmes groupes de travailleurs en même temps, dans une même salle, jour après jour (établir la liste des groupes et les afficher);

602024-000000-80030-25AG-0003	Protocole Covid-19	 NouvLR
Révision : 01	Date : 2020-05-14	Préparé par : Elizabeth Murray

- Faire manger les travailleurs dans des salles assez grandes pour qu'il y ait une distance de plus de 2 mètres entre chacun d'eux;
- Assurer un lavage des mains rigoureux AVANT et APRÈS chaque repas (minimum 20 sec.). Utiliser une solution hydroalcoolique (60 % ou plus) pendant au moins 20 secondes s'il n'y a pas d'accès à de l'eau et à du savon;
- Chaque travailleur est responsable de nettoyer son espace repas AVANT et APRÈS utilisation avec un produit désinfectant ou une solution hydroalcoolique (60% et plus);
- Retirer les chaises supplémentaires au besoin afin d'éviter un trop grand nombre de travailleurs en même temps;
- Prévoir des roulettes supplémentaires au besoin et lorsque possible;
- Si les travailleurs mangent à l'extérieur, veiller à ce que les travailleurs respectent la distance minimale de 2 mètres entre chacun d'eux;
- Ne pas partager ou échanger de la nourriture, tasses, verres, assiettes, ustensiles;
- Nettoyer les distributeurs d'eau avant et après chaque utilisation;
- Les cantines mobiles sont interdites sur le chantier.

3.4.4 Outils manuels

- Attribuer les outillages de façon individuelle ou désinfecter le matériel avec une solution ininflammable (eau et savon ou produits désinfectants) entre son utilisation et à la fin du quart de travail;
- Limiter le prêt de matériel entre travailleurs;
- Déposer les outils ou documents sur une surface propre pour consulter et annoter les documents en respectant la distance de 2 mètres entre les individus;
- Éviter l'utilisation de stylos communs pour les feuilles ou registres de présence sur les chantiers (les signatures des **Prendre du recul** ou autres ne sont désormais plus exigés);
- Se référer à l'**Annexe D** pour les mesures relatives à la désinfection.

3.4.5 Équipements de protection individuels et survêtements :

- Retirer les ÉPI et survêtement de travail (gants, couvre-tout, masque **ou visière** etc.) à la fin du quart de travail;
- Retirer les gants, casque et lunettes avant d'entrer dans l'habitacle du véhicule et les déposer sur le plancher du véhicule;
- Procéder au nettoyage selon les procédures habituelles recommandées par le fabricant;
- Laver les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique (60% et plus) une fois les équipements retirés;
- Se référer à l'**Annexe D** pour les mesures relatives à la désinfection.

3.4.6 Vestiaires et douches

- Sur certains sites où des **douches sont obligatoires** et à la disposition des travailleurs, celles-ci doivent être nettoyées à la fin du quart de travail;
- Les équipes de chantier sont encouragées à proposer des horaires fractionnés/quarts rotatifs pour respecter la distanciation sociale de deux mètres. La distanciation sociale prévue doit être maintenue et respectée;

602024-000000-80030-25AG-0003	Protocole Covid-19	 NouvLR
Révision : 01	Date : 2020-05-14	Préparé par : Elizabeth Murray

- Lors de l'entreposage des vêtements, s'assurer que les vêtements ne se touchent pas, c.à.d. qu'ils sont suffisamment espacés ou cloisonnés;
- Se référer à l'**Annexe D** pour les mesures relatives à la désinfection.

3.4.7 Installations sanitaires et toilettes

- Doivent être nettoyées deux fois par quart de travail, soit une fois en milieu de quart de travail et une fois à la fin;
- De plus, les produits suivants doivent être mis à la disposition des travailleurs :
 - Du savon ou une autre substance nettoyante ;
 - Un séchoir à mains ou des essuie-mains enroulables ou des serviettes de papier;
- Une affiche qui indique que l'eau n'est pas potable doit être apposée à la vue des travailleurs;
- Se référer à l'**Annexe D** pour les mesures relatives à la désinfection.

3.5 Véhicules de transport et équipement de construction

- Lorsque possible, toujours avoir les mêmes travailleurs assignés aux mêmes sièges pour chaque transport ou sur chaque équipement;
- Dès qu'il y a plus de 2 personnes dans le véhicule, **TOUS doivent porter une visière rabattue ou un masque chirurgical et lunettes** en raison de la distanciation sociale qui est impossible à respecter. Un **MAXIMUM** de 4 travailleurs peuvent être présents dans une camionnette (pick-up crew cabin);
- Nettoyer le véhicule (tableau de bord, le volant, le bras de transmission et les instruments, etc.) dans le cas où une rotation entre le conducteur et le passager devient absolument nécessaire et à chaque quart de travail;
- Mettre la ventilation du véhicule en mode apport d'air frais et ouvrir les fenêtres lorsque possible.
- Dans le cas d'une utilisation partagée d'équipement et de véhicule, nettoyer le véhicule (volant, boutons de commande, poignée de changement de vitesse, tableau de bord, manettes, poignées de portière intérieures et extérieures, miroir intérieur, et toute autre surface régulièrement touchée durant la conduite du véhicule) après chaque utilisation avec un produit désinfectant ou une solution hydroalcoolique (60% et plus);
- Se référer à l'**Annexe D** pour les mesures relatives à la désinfection.

3.6 Ascenseurs en chantier

- Pour le transport des travailleurs en ascenseur, il est recommandé de respecter la distance physique de 2 mètres. À défaut de pouvoir respecter la distance physique de 2 mètres, le taux d'occupation doit être réduit à 50 % de la capacité de l'ascenseur. Les occupants doivent porter un masque **ou visière rabattue** et des lunettes de protection.
- Les travailleurs doivent faire face à l'extérieur de la cage pour éviter d'être à l'intérieur de la zone respiratoire de l'autre. (éviter les face-à-face).
- Nettoyer régulièrement les articles fréquemment touchés : boutons d'appel, poignées de porte, etc.

602024-000000-80030-25AG-0003	Protocole Covid-19	 NouvLR
Révision : 01	Date : 2020-05-14	Préparé par : Elizabeth Murray

3.7 Lors de l'exécution du travail dans les bureaux administratifs et bureaux de chantiers

- Promouvoir le télétravail autant que possible;
- Des mesures spécifiques pour les espaces bureaux ont été mises sur place dans le but d'assurer la santé et la sécurité des usagers qui y retourneront;
- **Toute personne (les travailleurs, employés, sous-traitants, fournisseurs et visiteurs) désirant accéder aux bureaux et aux bureaux de chantier devra porter un masque (tissus) ou une visière rabattue dès son entrée dans le bâtiment. Le masque ou la visière doit être porté lors de réunions de 2 personnes et plus et également lors de tous déplacements dans les aires communes.**
- Dans le but de réduire le nombre de personnes assemblée au rez-de-chaussée et dans les ascenseurs des heures d'arrivée et de dîner seront désignées. Une limite de 2 personnes par ascenseur devra être respectée. Des affiches seront mises en place sur tous les étages et dans les ascenseurs. De plus, il est recommandé de minimiser l'utilisation des ascenseurs et privilégier plutôt les escaliers;
- Les aires de **réception** seront munies d'un panneau de plexiglass pour éviter tout contact avec le/la réceptionniste. Chaque visiteur sera demandé de remplir le formulaire *Mesures préventives* avant de se faire donner l'accès. Il sera demandé aux responsables de ces visiteurs de venir les rejoindre à la réception et assurer leur participation au formulaire;
- Les **livraisons** seront déposées dans l'aire de réception et ce sera la responsabilité du receveur de venir les cueillir et les désinfecter;
- Chaque personne est responsable de nettoyer sa surface de travail ainsi que les surfaces partagées (bureaux, chaise, clavier, souris, téléphone et imprimante);
- L'usage de **salles de réunion** sera possible tout en respectant les nouvelles mesures de distanciation. Un nombre maximal de participants par salle sera affiché et des positions assignées pour les chaises seront indiquées sur les tables;
- Le **nettoyage des étages** (toilettes, surfaces, salles de réunions) se fera deux fois par jour soit une fois à la mi-journée et une fois en fin de journée. Les poignées de portes seront aussi nettoyées à cette fréquence;
- Les **machines à café et les distributeurs d'eau** seront nettoyés régulièrement mais chaque usager sera demandé de désinfecter avant et après chaque usage les boutons de ces dernières. Une note explicative sera affichée sur chaque machine. Les cuisines et les frigidaires demeureront disponibles tout en respectant les mesures de distanciation;
- Le **plan d'évacuation d'urgence** sera adapté aux nombre restreint de personnes par étage. Une équipe de 3 ou 4 personnes sera nommée et aura la responsabilité d'assister à une session dès que possible;
- Dans la mesure du possible, limiter au minimum la **manipulation et l'échange des documents** papier (ex. : plans et devis de construction, bons de commande pour réception de matériaux). Lorsque les documents papier sont requis :
 - Déposer les documents sur une surface propre pour consulter et annoter les documents en respectant la distance de 2 mètres entre les individus;
 - Ne pas partager de stylo avec les autres intervenants, chacun doit utiliser son propre stylo;
 - Lors de la récupération des documents, les déposer dans une enveloppe;
- Se référer à l'**Annexe D** pour les mesures relatives à la désinfection.

602024-000000-80030-25AG-0003	Protocole Covid-19	 NouvLR
Révision : 01	Date : 2020-05-14	Préparé par : Elizabeth Murray

3.8 Voyages d'affaires et vacances

Afin de limiter la propagation de la COVID-19, le gouvernement du Canada recommande d'éviter tout voyage non essentiel à l'extérieur du Canada jusqu'à nouvel ordre.

Tout voyage et/ou vacances doivent être préapprouvés par ***l'Équipe Capital Humain et Intégrité***;

Tout travailleur qui a voyagé ou qui s'est déplacé à l'extérieur du Québec doit respecter les recommandations de Santé Publique prévues à cet effet. Consultez votre superviseur pour obtenir des instructions détaillées à ce sujet, car celles-ci peuvent varier.

3.9 Travailleur présentant des conditions spécifiques

Les travailleurs âgés de 70 ans et plus et/ou les travailleurs présentant des conditions particulières à risque (voir liste ci-dessous et se référer au site web de l'Institut national de santé publique) doivent suivre les consignes prescrites par les autorités.

- Femmes enceintes ou allaitant;
- Personne immunosupprimées;
- Personne atteinte d'une maladie chronique (maladie cardiovasculaire, diabète, maladies respiratoires chroniques, hypertension et cancer)

Pour plus de détails consulter le site : <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/sante-au-travail>

3.10 Nettoyage des bureaux administratifs, chantiers de construction et des roulottes de chantier

Tous les bureaux et chantiers mettent en œuvre des mesures supplémentaires de nettoyage des zones communes. Se référer à l'**Annexe D** pour les mesures relatives à la désinfection de chaque lieu ou équipement.

3.11 Autres

Rester à l'affût des modifications des informations émises par ***l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ)***.

602024-000000-80030-25AG-0003	Protocole Covid-19	 NouvLR
Révision : 01	Date : 2020-05-14	Préparé par : Elizabeth Murray

4. MESURES D'INTERVENTION

4.1 Que faire en cas de symptômes?

Chaque matin, toute personne désirant entrer sur les lieux de travail du projet (chantier, bureaux administratifs et entrepôt) doit compléter le formulaire électronique **Mesures Préventives**.

Il est de la responsabilité de tous de divulguer toutes informations pertinentes permettant de limiter la propagation liée à la COVID-19 à son **superviseur** et/ou **l'Équipe Capital Humain (PACH)** :

- Dominique Petit, PACH RS et Centre-ville - 438-341-0756
- Rachel Bellemare, PACH SADB, DM et RNV - 438-270-2520
- Marie-Eve Chartrand-Fiset, PACH Technoparc et MTC - 514-244-2807
- Anne-Marie Lussier, Directrice Capital humain et intégrité – 514-286-2727


Toute personne (incluant les membres de la famille) présentant un des symptômes suivants doit suivre les recommandations mentionnées ci-dessous.

Symptômes	Étapes à suivre
<ul style="list-style-type: none"> • Température égale ou supérieure à 38° C (100,4° F) • Toux (nouvelle ou chronique qui s'empire) • Difficulté à respirer (essoufflement) • Perte soudaine de l'odorat ou du goût sans congestion nasale 	Ne pas se présenter au travail
	Aviser leur superviseur et/ou l'Équipe Capital Humain (PACH) AVANT de quitter le travail
	S'isoler des autres travailleurs
	Lui faire porter un masque de procédure (ou chirurgical) si disponible ou de lui demander de se couvrir la bouche et le nez.
	Contactez Santé publique 1-877-644-4545 et suivre leurs recommandations.

La **Direction générale de la santé publique** autorise la levée de l'isolement lorsque tous les critères suivants sont satisfaits :

- Une période d'au moins 14 jours est écoulée depuis le début de la maladie dans sa phase aiguë;
- Une absence de symptômes aigus depuis 48 heures (sans prise d'antipyrétiques et excluant une toux résiduelle qui peut persister);

Consultez le site : <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/prevention-et-control-des-infections> pour obtenir les plus récents renseignements.

602024-000000-80030-25AG-0003	Protocole Covid-19	 NouvLR
Révision : 01	Date : 2020-05-14	Préparé par : Elizabeth Murray

4.2 Dépistage positif

Dans le cas d'un employé qui serait testé positif ou qui réside avec quelqu'un qui a été testé positif, les mesures suivantes s'appliquent : (voir schéma synoptique et formulaire **Annexe C** *Prise d'information en cas d'infection*):

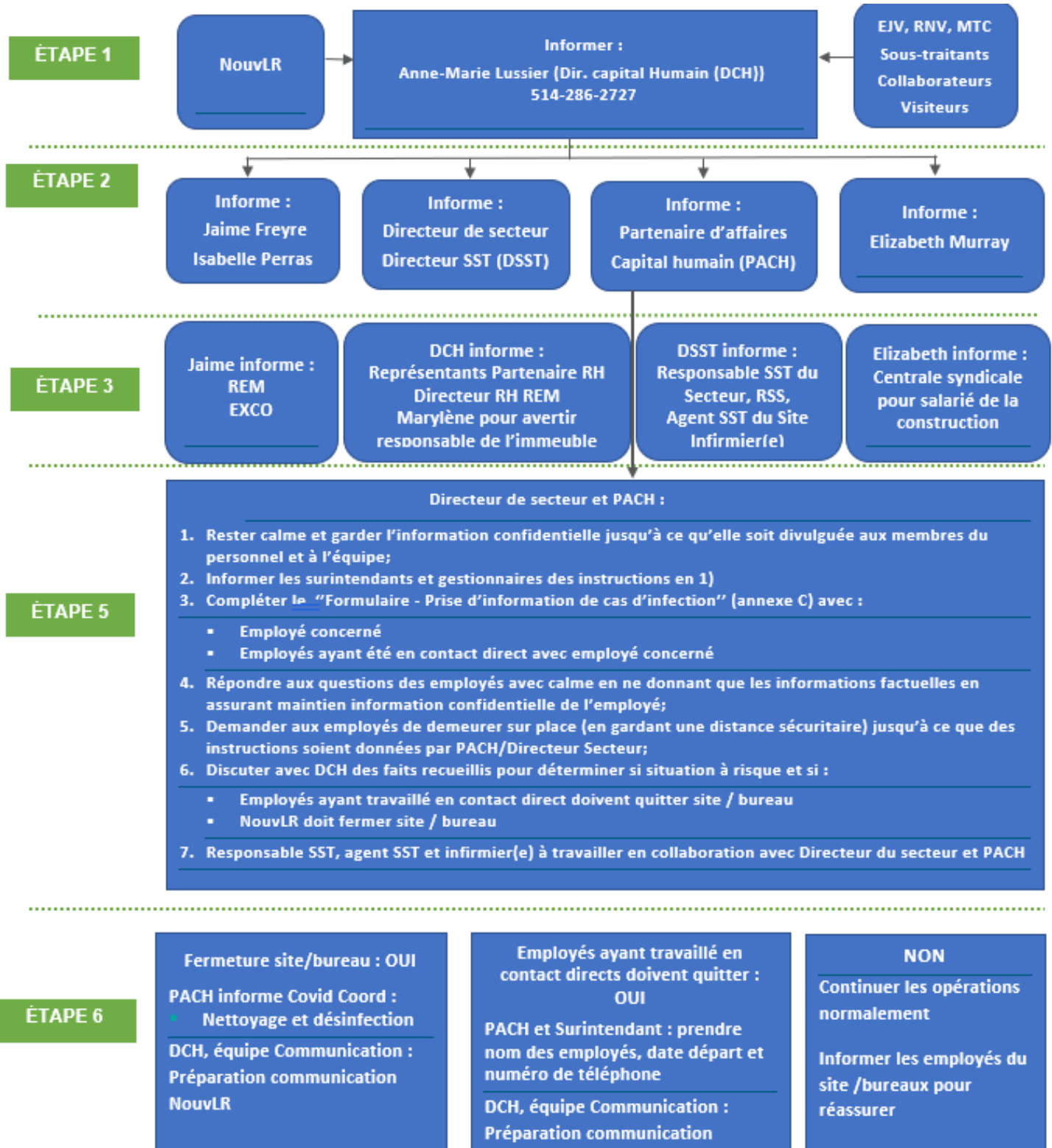
Le travailleur doit :

- Contacter et suivre les instructions de la santé publique,
- S'isoler pendant au moins 14 jours;
- Compléter le formulaire électronique **Mesures Préventives**;
- Contacter son **superviseur** et/ou **l'Équipe Capital Humain (PACH)** (se référer à 4.1)
- Dans le cas d'un employé d'un sous-traitant, celui-ci doit aviser **l'Équipe Capital Humain (PACH) de NouvLR** – se référer à 4.1

Consulter le schéma synoptique à 4.2.1 pour plus de détails sur le processus des actions à prendre par l'employeur en cas de cas positif.

La *Direction de la santé publique* suivra son protocole et donnera ses recommandations. Les mesures de nettoyage à la suite d'un dépistage positif seront exécutées selon les recommandations de la Santé Publique.

4.2.1 SCHÉMA SYNOPTIQUE DES ACTIONS EN CAS DE DÉPISTAGE POSITIF



602024-000000-80030-25AG-0003	Protocole Covid-19	
Révision : 01	Date : 2020-05-14	Préparé par : Elizabeth Murray

4.3 Solutions pour contrer le stress, l'anxiété et la déprime associés à la COVID-19

L'actuelle pandémie de la COVID-19 constitue une réalité particulière et inhabituelle. Il est normal de vivre de la peur, du stress, de l'anxiété ou de la déprime. Les moyens pour améliorer sa situation sont de bien s'informer, de prendre soin de soi et d'aller chercher de l'aide au besoin.

Voici des numéros de téléphone utiles pour avoir de l'aide :

Programme des travailleurs de la construction

- Programme Construire en santé : [1 800 807-2433](tel:18008072433)

Programme des employés de NouvLR

- Homewood Santé Programme d'aide aux employés (PAE) [1-888-361-4853](tel:18883614853). (# groupe : 112065)
- Programme d'aide des compagnies partenaires

Autres

- Service de consultation téléphonique psychosociale Info-Social : [811](tel:811)
- Centre prévention du suicide : [1 866 277-3553](tel:18662773553)

602024-000000-80030-25AG-0003	Protocole Covid-19	
Révision : 01	Date : 2020-05-14	Préparé par : Elizabeth Murray

ANNEXE A



MESURES PRÉVENTIVES – CORONAVIRUS (COVID-19) QUESTIONNAIRE ÉLECTRONIQUE POUR TOUS LES EMPLOYÉS, SOUS-TRAITANTS, FOURNISSEURS ET VISITEURS CHEZ NOUCLR

NouvLR COVID-19 - Auto-évaluation d'accès

NouvLR souhaite prendre les mesures nécessaires pour assurer la santé et la sécurité de tous ses employés et de leur entourage ainsi que de ses visiteurs, de ses sous-traitants et de ses fournisseurs.

Nous vous demandons de répondre à ce court questionnaire afin d'évaluer que votre présence au travail est sécuritaire pour le projet. Le temps que vous prendrez pour répondre à ces trois questions est primordial pour nous et pour l'ensemble des intervenants dans la construction du REM.

Vous déclarez que les réponses que vous indiquerez sont véridiques, au meilleur de vos connaissances.

Veuillez noter que les réponses à ces questions seront tenues confidentielles.

- **Êtes-vous :**
 Un employé NouvLR Un employé de sous-traitant fournisseur Un visiteur autre
Pour les visiteurs et fournisseurs, vous devez inscrire votre adresse courriel (sinon vous ne pourrez pas accéder)

- **Souhaitez-vous accéder à un site ou bureau de NouvLR aujourd'hui?**
 oui non
À quel site ou bureau souhaitez-vous accéder?

1. **Est-ce que j'ai un des symptômes suivants ?** oui non
- Toux sèche
- Fièvre ≥ 38 °C/101°F
- Difficultés respiratoires
- Perte soudaine de l'odorat ou du goût

2. **Est-ce que je reviens d'un voyage à l'extérieur du pays depuis moins de 14 jours ?**
 oui non

3. **Est-ce que je suis en contact ou j'ai été en contact avec une personne atteinte de la COVID-19 au cours des 14 derniers jours ?**

Est-ce que j'ai été testé positif pour la COVID-19 au cours des 14 derniers jours?

Est-ce que je suis ou est-ce qu'une personne avec qui je réside est présentement en attente de résultats d'un test pour la COVID-19?

oui non

- **Inscrivez votre prénom et nom de famille**
- **Indiquez le nom de votre entreprise** NouvLR Autre

VOUS ÊTES AUTORISÉ À ACCÉDER AU SITE DE NOUCLR QUE VOUS AVEZ IDENTIFIÉ

En accédant à un site de NouvLR, j'ai pris connaissance des mesures nécessaires pour protéger ma santé, ma sécurité et celle de mes collègues de travail sur tous les chantiers ou dans les bureaux de NouvLR. De plus, je veillerai à respecter les lignes directrices émises par la CNESST et la Direction générale de la santé publique concernant la COVID-19. L'accès peut être refusé, résilié ou restreint à la discrétion de NouvLR à tout moment. Le non-respect de tout aspect du Protocole Covid entraînera l'expulsion immédiate du site et des mesures disciplinaires seront remises à tout employé qui contreviendrait au Protocole Covid.

Ces mesures strictes sont en place pour limiter la propagation de la Covid-19 et protéger, au mieux que possible, la santé et la sécurité des employés et collaborateurs de NouvLR. Cela ne peut être accompli que si tout le monde respecte les règles mises en place et nous comptons sur votre collaboration pour le faire.

Veuillez confirmer oui non

VOUS AVEZ RÉPONDU OUI À UNE DES TROIS QUESTIONS SUR LES FACTEURS DE RISQUE - VOUS NE POUVEZ PAS ACCÉDER UN SITE DE NOUCLR AUJOURD'HUI

Si vous êtes un employé de NouvLR, vous devez retourner à la maison et communiquer avec le 1-877-644-4545 pour obtenir la marche à suivre. Un membre de l'équipe capital humain fera un suivi avec vous.

Si vous êtes un sous-traitant, un visiteur, un livreur ou un fournisseur, nous vous demandons de contacter votre entreprise ou votre point de contact chez NouvLR.

ANNEXE B



Reprise des travaux sur les chantiers de construction

QUESTIONS	OUI	PRÉCISIONS
Est-ce que l'employeur vérifie l'état de santé des travailleurs arrivant sur le chantier ?	<input type="checkbox"/>	
Est-ce que les travailleurs sont informés de quitter le chantier s'ils présentent un des symptômes ?	<input type="checkbox"/>	
Est-ce que l'employeur a planifié les travaux pour respecter la distanciation physique ?	<input type="checkbox"/>	
Est-ce que la distanciation physique est respectée lors de l'entrée-sortie du chantier, lors des pauses, lors des repas ?	<input type="checkbox"/>	
Est-ce que des toilettes sont accessibles sur le chantier ?	<input type="checkbox"/>	
Est-ce que les toilettes sont nettoyées deux (2) fois par quart de travail ?	<input type="checkbox"/>	
Est-ce que la table de la salle à manger est nettoyée avant et après chaque utilisation ?	<input type="checkbox"/>	
Est-ce que la salle à manger est nettoyée chaque jour ?	<input type="checkbox"/>	
Est-ce qu'il y a présence d'eau et de savon pour se laver les mains ?	<input type="checkbox"/>	
Est-ce que la distanciation physique de 2 mètres est respectée dans la salle à manger ?	<input type="checkbox"/>	
Est-ce que le taux d'occupation des autobus et des ascenseurs est réduit de 50 % ?	<input type="checkbox"/>	
Est-ce que les outils partagés ou les postes de travail (incluant les véhicules) sont nettoyés après chaque utilisation ?	<input type="checkbox"/>	
Est-ce que les EPI sont utilisés si la distanciation physique n'est pas respectée ?	<input type="checkbox"/>	

! En l'absence d'une réponse affirmative à l'une ou à plusieurs de ces questions, des mesures doivent être mises en œuvre immédiatement.

! Cette liste doit être affichée ou disponible sur le chantier.

Date : _____ Signature : _____

Ligne d'information COVID-19 : 1 877 644-4545 Pour joindre un inspecteur de la CNESST : 1 844 838-0808

602024-000000-80030-25AG-0003	Protocole Covid-19	
Révision : 01	Date : 2020-05-14	Préparé par : Elizabeth Murray

ANNEXE C

Prise d'information de cas d'infection

FORMULAIRE DE PRISE D'INFORMATION DE CAS D'INFECTION À LA COVID-19
COVID-19 INFECTION INQUIRY FORM



INFORMATION SUR EMPLOYEE / EMPLOYEE INFORMATION			
Nom du travailleur : Name of employee :		# téléphone de l'employé Employee phone #	
Nom du gestionnaire: Manager name:		Site de l'employé : Employee working site:	
Poste/Position/Occupation :		Dernier jour au chantier : Last day at work site :	
Date de l'apparition des symptômes : Date symptoms appeared :		Date du test: Date of test:	
Symptômes : Symptoms :		Moyen de transport utilisé par yé : Mean of transportation used by Yee:	
Lieux visités par la personne infectée : Places visited by infected person:			
État général de l'employé General condition of the employee (psychologique/psychological, émotif/emotional)			
	Nom /Name	Métier /Job – Occupation	Téléphone / Telephone
Employés en contact <u>Direct et Étroit</u> avec le travailleur : Employees in <u>Close and Direct</u> contact with the worker: *see next page for additional lines if required			
Mesure de confinement prise : Containment measure taken:			
Autre information importante : Other importante information :			
SIGNATURE			
NOM DE LA PERSONNE AYANT COMPLÉTÉ LE FORMULAIRE / NAME OF PERSON WHO HAS COMPLETED THE FORM : _____			
SIGNATURE : _____ DATE : _____			

602024-000000-80030-25AG-0003	Protocole Covid-19	
Révision : 01	Date : 2020-05-14	Préparé par : Elizabeth Murray

ANNEXE D

RECOMMANDATIONS DE NETTOYAGE RÉGULIER PAR LIEU DE TRAVAIL			
LIEUX	RECOMMANDATIONS	FRÉQUENCE	RESPONSABLE
Roulottes de chantier	Nettoyer les aires communes avec le produit de désinfection utilisé habituellement. Nettoyer les surfaces personnelles de repas et chaise	2 fois par quart de travail, soit une fois en milieu de quart et une fois à la fin. ET AVANT et APRÈS les pauses et repas.	Personnel d'entretien ménager ET Chaque utilisateur est responsable de nettoyer sa surface AVANT et APRÈS
Toilettes	Nettoyer la robinetterie, les comptoirs, siège de toilette, bouton de la chasse d'eau, savonnier, poignée de porte, etc.	2 fois par quart de travail, soit une fois en milieu de quart et une fois à la fin.	Personnel d'entretien ménager
Vestiaires et douches	Nettoyer la robinetterie, savonnier, poignée de porte, etc.	Une fois par quart de travail, soit à la fin.	Personnel d'entretien ménager
Bâtiments administratifs	<i>Espaces communs</i> <ul style="list-style-type: none"> Nettoyer les endroits fréquemment touchés (tables, comptoirs, poignées de porte, boutons d'ascenseur, robinetterie, interrupteurs, etc.) avec les produits d'entretien utilisés habituellement. <i>Cafétérias, salles de toilette</i> <ul style="list-style-type: none"> Nettoyer et désinfecter avec le produit de désinfection utilisé habituellement. 	2 fois par jour	Personnel d'entretien ménager
	<i>Bureaux partagés, salle de conférence</i> <ul style="list-style-type: none"> Nettoyer les surfaces fréquemment touchées (tables, comptoirs, poignées de porte, téléphones, claviers, écran, accessoires informatiques, interrupteurs etc.) avec les produits d'entretien utilisés habituellement. 	Quotidien et à chaque changement d'utilisateur ou de quart de travail	Utilisateur

602024-000000-80030-25AG-0003	Protocole Covid-19	
Révision : 01	Date : 2020-05-14	Préparé par : Elizabeth Murray

Entrepôt	Nettoyer les endroits fréquemment touchés (tables, comptoirs, poignées de porte, téléphones, interrupteurs, etc.) avec le produit d'entretien utilisé habituellement.	Quotidien	Personnel désigné pour l'entretien / l'utilisateur
Outils manuels	Nettoyer les outils avec un produit ininflammable (eau et savon)	Avant et après chaque utilisation	Utilisateur
Véhicules et équipements de chantier	Nettoyer le véhicule (volant, boutons de commande, poignée de changement de vitesse, tableau de bord, manettes, poignées de portière intérieures et extérieures, miroir intérieur, et toute autre surface régulièrement touchée durant la conduite du véhicule) avec une solution hydroalcoolique (60% et plus);	Avant et après chaque utilisation	Utilisateur
EPI Appareil de protection respiratoire	Nettoyer les équipements de protection avec les produits appropriés Nettoyer les APR selon les recommandations du fabricant (voir coordonnateur COVID)	Avant et après chaque utilisation	Utilisateur
Masque réutilisable (tissus)	Nettoyer avec un détergent doux à lessive	Chaque jour	Utilisateur
Cabine de signaleurs	Nettoyer les endroits fréquemment touchés (tables, comptoirs, poignées de porte, micro-ondes, etc)	Avant et après chaque utilisation	Utilisateur
Ascenseurs	Nettoyer régulièrement les articles fréquemment touchés : boutons d'appel, poignées de porte,	Avant et après chaque utilisation	Utilisateur